

---

Adresse du conseil général et du comité de surveillance de la commune de Mesnil-Oury qui témoignent de leur résistance au fanatisme et envoient des couplets patriotiques, lors de la séance du 1er frimaire an II (21 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du conseil général et du comité de surveillance de la commune de Mesnil-Oury qui témoignent de leur résistance au fanatisme et envoient des couplets patriotiques, lors de la séance du 1er frimaire an II (21 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 568-569;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_79\\_1\\_40924\\_t1\\_0568\\_0000\\_11](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40924_t1_0568_0000_11);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Date du dépôt		N <sup>os</sup>
13 août	Vivant Vienno, dit Vaublanc, sans brevet. . . . .	13
"	Jean-Eugène Saintonge, avec brevet . . . . .	14
"	Jacques La Combe, avec brevet. . . . .	15
"	Debreuil Lonlay, avec brevet. . . . .	16
1 <sup>er</sup> septembre	Salmon, sans brevet . . . . .	17
2 —	François Chenais, avec brevet. . . . .	18
"	Vallat, avec brevet. . . . .	19
3 —	Cassard, sans brevet . . . . .	20
5 —	Desneux, avec brevet. . . . .	21
"	Félix-Auguste Cautineau, dit Comais, avec brevet . . . . .	22
"	Royer de la Sauvagère, dit d'Artezay, sans brevet. . . . .	23
11 —	Deslignières, croix sans brevet. . . . .	24
24 —	Claude Flet, avec brevet. . . . .	25
26 —	Ladousse, commandant en place, avec brevet. . . . .	26
octobre	Malvout, dit Marigny, avec brevet. . . . .	27
12 —	Moulon, brevet sans croix (voir sa déclaration). . . . .	28
13 —	Castras, croix et brevet. . . . .	29
29 —	Jean-Pierre Marchand, avec brevet. . . . .	30
30 —	Lecomte, brevet sans croix (voir sa déclaration). . . . .	31
"	V <sup>e</sup> Beau cousin, croix et brevet. . . . .	32
14 brumaire	V <sup>e</sup> Grellé, brevet et décharge de la remise de la croix qu'elle a faite au ministre. . . . .	33

Certifié le présent véritable, à la maison commune de Tours, le 16 brumaire l'an II de la République française, une et indivisible :

*Signé* : FOURNIER, LE BRUN, PETIT, *officier municipal.*

*Par la Municipalité,*

*Signé* : J.-E. JACQUET, *secrétaire.*

*Pour copie conforme :*

JOLY, *secrétaire.*

La Société républicaine d'Aubin, département de l'Aveyron, en applaudissant aux journées des 31 mai et 2 juin, invite la Convention à rester à son poste jusqu'à la paix (1).

*Suit l'adresse de la Société républicaine d'Aubin (2).*

*Les membres composant la Société républicaine d'Aubin, chef-lieu de district, département de l'Aveyron, à la Convention nationale.*

« Aubin, septidi, de la 2<sup>e</sup> décade de brumaire, l'an II de la République une, indivisible et impérissable.

« La patrie était en danger lorsqu'un alliage impur souillait la Convention, vous avez été épurés au creuset du 31 mai, 1<sup>er</sup> et 2 juin. Continuez, bienfaiteurs des hommes, l'immortalité vous attend, vos noms seront chers à la postérité la plus reculée, quand ceux de Pitt, Cobourg, François, George et Frédéric ne seront connus que par leurs forfaits.

« Législateurs, restez à votre poste jusqu'à la paix et le bonheur sera l'apanage de la République une, indivisible et impérissable.

« Hommage à la Convention.

« BRASSART l'aîné, *président de la Société;*  
MAUBERIE, *secrétaire.*

Le conseil général et le comité de surveillance de la commune de la Trinité-du-Mesnil-Oury (Mesnil-Oury) écrivent qu'ils ont constamment empêché la promulgation des arrêtés perfides, des rapports mensongers et des discours fanatiques que leur avaient envoyés les scélérats qui siégeaient dans la Convention, et qu'ils ont fait brûler le tout. Ils envoient les couplets patriotiques qui ont été chantés à cette occasion.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

*Suit la lettre du conseil général et du comité de surveillance de la commune de la Trinité-du-Mesnil-Oury (2).*

*Les citoyens composant le conseil général de la commune de la Trinité-du-Mesnil-Oury, et le comité de surveillance de la même commune, à la Convention nationale.*

« Législateurs,

« Au milieu des troubles qui ont déchiré notre département, nous sommes toujours restés fidèles à la République. En vain des députés échappés à la hache nationale sont venus sous le masque du plus pur républicanisme nous prêcher le désordre et le fédéralisme; en vain ont-ils voulu armer nos bras républicains

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 5.

(2) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 827.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 5.

(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 819.

d'un fer liberticide; en vain ont-ils voulu nous faire marcher pour porter le fer et le feu dans une ville qui n'a cessé de bien mériter de la patrie; en vain une administration corrompue leur a vendu son autorité; en vain cette administration perfide, enrichie des guinées de Pitt et Cobourg, a-t-elle eu la scélératesse de nous provoquer à une insurrection profane; en vain nous a-t-elle ordonné de nommer par chaque canton un député à leur soi-disant assemblée centrale de résistance à l'oppression, nous n'avons cessé de nous élever de toutes nos forces et de protester contre leur vœu sanguinaire et tyrannique.

« En vain ont-ils fait imprimer, ont-ils fait expédier à notre commune ainsi qu'aux autres leurs arrêtés perfides, leurs rapports faux et mensongers, les discours fanatiques des scélérats qui siégeaient parni vous, nous en avons constamment empêché la promulgation, nous les avons laissés constamment ensevelis dans l'oubli, jusqu'à ce que, sur la motion du citoyen Samson, notre desservant, nous avons arrêté qu'ils seront ignominieusement brûlés sur la place de la Liberté; les citoyens et citoyennes présents ont sauté par-dessus en des cris redoublés de *Vive la République une et indivisible! Vive la Montagne!* après que le citoyen Samson notre desservant, qui chanta les couplets suivants qu'il avait faits relativement à la cérémonie :

Sur l'air : *Enfin après tous les orages.*

Le sanguinaire despotisme  
Est enfin réduit aux abois  
Et le fier républicanisme  
Pourra seul nous donner des lois. (rible,  
O Français! peuple bon, que ta vengeance soit ter-  
Que ton sol soit purgé de ce qui reste encore de bri-  
République une indivisible (gands.  
Voilà tes vœux et tes serments. (bis)

En vain, le hideux fédéralisme  
A voulu souiller nos regards,  
Le glaive du patriotisme  
L'a terrassé de toutes parts.  
O Français, peuple bon, que etc.

Jurons une haine éternelle  
A chacun de nos ennemis,  
Que le traître, que le rebelle  
Soient subjugués, anéantis.  
O Français, peuple bon, que, etc.

Tremblez, Pitt, Cobourg et Guillaume,  
Tremblez, tyrans coalisés,  
Si nos fils quittent notre chaume  
Tremblez, vous serez terrassés.  
O Français, peuple bon, que, etc.

En vain, Buzot et ses complices  
Ont tenté de nous désunir;  
La liberté fait nos délices,  
Pour elle nous voulons mourir.  
Tremblez, tyrans, notre vengeance sera terrible,  
Nous nous délivrerons de ce qui reste encore de bri-  
République une, indivisible, (gands.  
Voilà nos vœux et nos serments. (bis)

Vous tous, souverains éphémères,  
Pétion, Buzot et Barbaroux;  
Avides du sang de vos frères,  
Pourquoi fuyez-vous devant nous?  
Que vos partisans vous mandent dans votre retraite,  
Qu'un feu vengeur brûle vos infâmes arrêtés.  
Rougisiez de votre défaite,  
Craignez les Français irrités. (bis)

Sénat fier, Sénat redoutable,  
Qui méritez tant des Français,  
Restez, restez inébranlable,  
Restez, ne partez qu'à la paix.  
Surveillez, proscrivez les ennemis de votre patrie,  
Décrétez, donnez-nous de bonnes et salutaires lois.  
Vous savez quel serment vous lie,  
Obéissez à notre voix. (bis)

« Nous ne pouvons, législateurs, rien vous dire de plus, notre vœu est consigné dans ce dernier couplet.

« Vous avez créé la République, restez pour la sauver.

« Les membres du conseil général de la commune de la Trinité-du-Mesnil-Oury, canton de Saint-Julien-le-Faucon, district de Lisieux, département du Calvados, et du comité de surveillance.

(Suivent 19 signatures.)

« La Trinité du Mesnil-Oury, district de Lisieux, le 4<sup>e</sup> jour de la seconde décade du second mois de la seconde année de la République, une et indivisible. »

Ehrmann, représentant du peuple près l'armée de la Moselle, écrit de Sarrebruck le 28 brumaire, que l'ennemi, après avoir abandonné le 27 les superbes positions qu'il occupait sur la rive droite de la Sarre, et s'être retranché à une lieue de Saint-Imbert, où nos troupes, après une marche forcée, sont parvenues à le joindre, et à l'obliger, après un combat très opiniâtre, de quitter cette seconde position, a profité de la nuit pour se retirer sur Hombourg, où l'armée républicaine va aller le trouver.

Les habitants de Saint-Imbert ont assuré avoir vu passer beaucoup de voitures chargées des blessés ennemis. Jusqu'à présent, nous n'avons eu que 3 hommes tués et 15 blessés.

Le chef de brigade Lombard, que l'armée a surnommé le « père Duchêne », a été le 26 conduire des tirailleurs à la barbe de l'ennemi. Quelques-uns de ces tirailleurs, n'étant pas encore au fait de cette manière de guerroyer, s'étaient réunis au moment où un détachement ennemi se disposait à faire un feu de file sur eux. Il se hâta de s'approcher de ces tirailleurs, en leur criant et en leur faisant signe du bras de s'éparpiller : dans cet instant il reçut une balle qui lui traversa la main, et qui, quoique l'ayant blessé grièvement, ne l'empêcha pas de continuer son service.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre d'Ehrmann, représentant du peuple près l'armée de la Moselle (2).

Ehrmann, représentant près l'armée de la Moselle, à la Convention nationale.

« Sarrebruck, 28 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Quoique privé du bonheur de combattre, avec nos braves frères d'armes, les vils esclaves

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 6.

(2) Archives nationales, carton C 283, dossier 797;